

Règlement Cyclosport UFOLEP Centre Val de Loire 2026

1. Pour participer au régional, il faut avoir fait l'épreuve départemental ou un minimum 3 épreuves dans la Région Centre Val de Loire avant celui-ci.
2. Tout coureur, dont la demande de descente est acceptée par la commission, remontera systématiquement en catégorie supérieure s'il gagne dans les 3 mois suivant la date de sa première course disputée dans cette catégorie.
3. Tous les nouveaux licenciés 2026 qui auront été classés en 3^{ème} catégorie en début de saison, monteront en 2^{ème} catégorie dès leur première victoire en 2026.
Ce point du règlement s'applique pour une année sportive aux coureurs qui n'ont jamais été licenciés en UFOLEP ainsi qu'aux anciens licenciés UFOLEP (après 1 an d'interruption) lorsqu'ils étaient classés en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie. En revanche les anciens licenciés qui étaient classés en 3^{ème} catégorie reprennent les compétitions avec 0 point.
4. Dans le cadre du respect des valeurs de l'UFOLEP (solidarité, convivialité, partage des valeurs...) en 1^{ère} catégorie, le nombre de victoires par compétiteur et par saison, est limité à 5 par département de la région centre, hors épreuves par étapes et épreuves qualificatives pour le national.
Si un cyclosportif obtient une 6^{ème} victoire, il sera déclassé et ce sera le suivant qui sera déclaré vainqueur.
5. En fin de saison, seront montés en catégorie supérieure les coureurs de 3^{ème}, 4^{ème}A et 4^{ème}B ayant obtenu 2 victoires dans la saison, quelques soit le nombre de points.
Le 3^{ème}catg passera en 2^{ème}catg
Le 4^{ème}A passera en 3^{ème}catg
Le 4^{ème}B passera en 4^{ème}A
6. Prix d'engagement : 6,50€ et 9,00€ sur place pour les UFOLEP et 12€ pour autres fédérations.
Pour les jeunes : 2,50€ et 4,50€ sur place pour les UFOLEP et 5€ pour autres fédérations.
Pas d'engagements sur place pour les autres fédérations
7. Reversement régionale = 0.40€

Tous les points du règlement sont validés par l'ensemble des membres de la CTSR.